

Canada. Ainsi, le Canada participe à tous les forums multilatéraux où sont étudiées les questions relatives au contrôle des armements ainsi qu'à diverses consultations et discussions bilatérales. Nos efforts obéissent à des priorités précises, entre autres l'élaboration de mesures de confiance, comme l'amélioration de la technologie et des méthodes de vérification des accords de limitation ou de réduction des armements.

Monsieur le Président, j'exhorte toutes les délégations ici présentes à se mettre d'accord sur un document final. Nous sommes d'accord quant aux objectifs, mais pas encore sur les moyens d'y parvenir. Nous attarder à ces différences serait vouer cette conférence à l'échec. Les travaux accomplis lors des quatre réunions du Comité préparatoire - particulièrement les 19 éléments et le programme d'action en 10 points qui ont été adoptés au cours de la troisième réunion - montrent qu'il est possible d'atteindre un équilibre juste et raisonnable entre des opinions divergentes. Il est nécessaire de consentir à des compromis sur des points de détail si nous voulons être en mesure de mettre de l'avant le principe dont nous avons déjà convenu, à savoir consacrer moins d'argent aux armements et plus au développement.

Nous avons besoin de l'engagement de tous si nous voulons progresser. Nous devrions examiner davantage les possibilités que des mesures de désarmement pourraient apporter au profit du développement; notamment l'affectation de fonds publics plus considérables à des fins sociales, la réduction de la dette publique ainsi que la stimulation de la croissance économique, du commerce extérieur et des investissements privés, de même que l'accroissement de l'aide publique au développement.

Il faudrait reconnaître l'importance de la coopération régionale en ce qui concerne le désarmement et le développement. On doit souligner la nécessité d'appuyer les institutions globales et régionales qui oeuvrent dans ce domaine. Le document de la conférence doit également appuyer expressément les négociations en cours sur le contrôle des armements et le désarmement. De plus, il devrait mentionner la nécessité d'élaborer des mesures de confiance dans ce domaine.

Enfin, la protection des droits et libertés individuels est un élément tellement fondamental des processus de désarmement et de développement qu'on l'oublie souvent. Les citoyens ont un rôle clé à jouer dans ces processus, mais on doit leur donner la liberté et l'occasion de le faire. Dans ce contexte, j'apprécie la